

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU TARN  
POLE GESTION FISCALE  
18 Avenue Charles de Gaulle  
81013 ALBI CEDEX 9

ALBI, le 2 Juillet 2013

---

Affaire suivie par :

✉ [martine.paulin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:martine.paulin@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 05.63.49.19.72

---

Madame, Monsieur,

La direction générale des finances publiques met en œuvre à compter de 2013 un chantier d'ampleur avec la dématérialisation des avis d'impôt des particuliers.

Ce chantier nécessite une collaboration étroite avec les principaux organismes demandeurs de copies d'avis d'impôt.

Il consiste à offrir la possibilité à l'utilisateur d'opter pour « l'avis électronique », c'est-à-dire de ne plus recevoir l'exemplaire papier de son avis mais un simple courriel l'invitant à consulter son avis directement en ligne.

Cette nouvelle offre de service concernera dès 2013 les avis d'impôt sur le revenu, de prélèvements sociaux, d'impôt de solidarité sur la fortune et de taxe d'habitation principale.

Vos services peuvent être amenés à demander très souvent des copies d'avis d'impôt sur le revenu avec l'original (sur papier) afin de vérifier que la photocopie fournie par l'utilisateur est bien conforme à cet original.

Afin de garantir, et même de renforcer ce service dans le contexte de la dématérialisation des avis, la direction générale des Finances publiques organise en 2013 le dispositif suivant :

- création d'un nouveau document intitulé « justificatif d'impôt sur le revenu », accessible uniquement en ligne par les contribuables et par les organismes qui en ont besoin. Ce document ne reprendra que les données indispensables aux organismes tiers et aura la même valeur qu'un avis d'impôt sur le revenu. Une maquette de ce document est jointe à ce courrier ;

- ouverture d'un nouveau service de vérification en ligne d'avis sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) afin de permettre aux organismes tiers de vérifier la fiabilité des informations transmises dans le cadre d'une lutte contre la fraude plus efficace.

Vos services disposeront ainsi d'un moyen simple et efficace pour contrôler en ligne la validité d'un avis d'impôt sur le revenu et des données présentées, mais aussi la « fraîcheur » de ces données, ce service permettant d'assurer à son utilisateur qu'il s'agit bien de la dernière situation fiscale de l'usager.

Il ne s'agit évidemment pas d'instaurer un contrôle systématique mais d'être en mesure de procéder à une vérification lorsqu'elle s'impose en raison du doute sur la fiabilité du document initialement transmis.

La réussite de ce projet de grande ampleur est basée sur l'association étroite de la direction départementale des Finances publiques avec ses principaux partenaires.

Pour vous informer plus précisément sur ce dispositif, je vous invite à participer à une réunion d'information

**le jeudi 25 juillet 2013 de 10 h 00 à 12 h 00**

dans nos locaux,

Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn  
18, avenue Charles de Gaulle – salle SEGALA  
81013 ALBI

Afin d'organiser dans les meilleures conditions cette réunion, je vous remercie de m'indiquer dans les plus brefs délais, au plus tard le vendredi 12 juillet 2013, les coordonnées des personnes souhaitant y participer à l'adresse suivante : [ddfip81@gestionfiscale](mailto:ddfip81@gestionfiscale) (copie à [jean-antoine.canque@dqfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-antoine.canque@dqfip.finances.gouv.fr) et [martine.paulin@dqfip.finances.gouv.fr](mailto:martine.paulin@dqfip.finances.gouv.fr) ).

Restant à votre disposition pour toutes précisions que vous souhaiterez obtenir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Gérald QUINTIN